

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**schnellabbindende Zementprodukte
SICHERHEITSKLEBER SCHNELL + FLEXIBEL
FLEXKLEBER SCHNELL 440
FUGENBREIT FLEXIBEL & SCHNELL (grau)
R&R-HOCHLEISTUNGSMÖRTEL
REPARATURMÖRTEL**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG
Großer Kamp 1
D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Service émetteur / téléphone

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

technik@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

Puag AG
Oberebenestrasse 51
CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail info@puag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H335

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de sensibilisation respiratoire et/ou cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Ciment Portland

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Informations relatives à l'étiquetage

Ces préparations sont considérées comme pauvres en chromates suivant Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII (47). La teneur de chromate liquide (VI) es inférieure à 2 ppm (mg/kg).

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	Ciment Portland		
	65997-15-1	Eye Dam. 1; H318	>= 25,00 - < 50,00
	266-043-4	Skin Irrit. 2; H315	% en poids
	-	STOT SE 3; H335	
	-	Skin Sens. 1; H317	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

2	Ciment Portland, cendres volantes			
	68475-76-3	Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids
	270-659-9	Skin Irrit. 2; H315		
	-	STOT SE 3; H335		
	01-2119486767-17	Skin Sens. 1; H317		

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Le ciment a une réaction fortement alcaline avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le matériau durcit à l'eau. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à la bonne aération des locaux. Transporter seulement dans des emballages hermétiques. Avant l'utilisation, placer les sacs à la verticale et couper proprement la partie supérieure (coiffe). Verser la poudre avec précaution, en suivant les instructions, dans des récipients de mélange qui contiennent déjà de l'eau. Eviter la formation et le dépôt de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker au sec. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland	65997-15-1	266-043-4
	MAK (SUVA)		
	Portlandzement (Staub) / Ciment Portland (poussière)		
	VLE (8h)	5 e	mg/m ³
	Remarque/s	S	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

Gants protecteurs imprégnés de nitrile

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
solide	
Etat	
Poudre	
Couleur	
gris	
Odeur	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Non applicable	
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,46
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
CL50	>	6,04	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 436		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
Méthode	OECD 438		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Source Évaluation	ECHA Effets irréversibles sur les yeux
----------------------	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	schnellabbindende Zementprodukte SICHERHEITSKLEBER SCHNELL + FLEXIBEL FLEXKLEBER SCHNELL 440 FUGENBREIT FLEXIBEL & SCHNELL (grau) R&R-HOCHLEISTUNGSMÖRTEL REPARATURMÖRTEL
Voie d'exposition	Peau
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
NOAEC		1010	mg/kg bw/d
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Le produit peut être irritant pour la peau et les yeux.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes		68475-76-3	270-659-9
CL50		>	11,1	mg/l
Durée d'exposition			96	h
Espèces	Danio rerio			
Source	OECD 203			
Toxicité sur les poissons (chronique)				

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
LE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
NOEC		50	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Ciment Portland, cendres volantes	68475-76-3	270-659-9
CE50		22,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide-citrique	77-92-9	201-069-1	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : schnellabbindende Zementprodukte

Code produit: K-PS

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 09.11.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 02.11.2023

Région: CH

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 642994